



NEPSEN
INDUSTRIE

DECARB FLASH

Les actions éligibles à l'appel à projet

DECARB FLASH, c'est quoi ?

Il s'agit d'un Appel à Projets (AAP) lancé par l'ADEME en 2022. Il vise à mettre l'accent sur la réduction de la consommation d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre dans les sites industriels, par exemple en accélérant le passage aux énergies renouvelables, en améliorant l'efficacité des équipements et en favorisant l'isolation des bâtiments.

L'AAP est ouvert aux PME et IE du 1er juillet au 3 novembre 2022.

Les actions éligibles à DECARB FLASH

On retrouve certaines opérations d'efficacité énergétique déjà intégrées au périmètre de l'ASP, mais pas seulement :

- Optimisation des process (comme pour l'ASP)
- Bâtiment, énergies renouvelables et études (absents de l'ASP)

Optimisation des process

Récupération de chaleur fatale

Pour une valorisation électrique ou thermique < 6 GWh/an.

Opérations éligibles	Modalités
Préchauffage de produits par échange direct	À l'exception des opérations faisant l'objet d'une fiche standardisée CEE : <ul style="list-style-type: none"> • IND-UT-117 • IND-UT-103 • IND-BA-112
Dispositifs de captation et restitution de la chaleur (échangeurs thermiques, hottes, etc.)	
Stockage	
Chaudière de récupération	
Production de froid à sorption	Performance énergétique minimale
Pompes à chaleur en réhausse de température	
Production d'électricité à partir de chaleur fatale	

Amélioration du rendement énergétique

L'investissement vient en complément d'une installation existante et en améliore la performance énergétique.

Opérations éligibles	Modalités
Système de régulation du process	À l'exception des opérations faisant l'objet d'une fiche standardisée CEE : <ul style="list-style-type: none"> • IND-UT-102 • IND-UT-115 • IND-UT-116 • IND-UT-123 • IND-UT-133 • IND-UT-136
Installation de purgeurs vapeur sur les circuits vapeur	
Installation de lignes de retours condensats sur les circuits vapeur	
Installation de lignes de retours sur les circuits des NEP	
Isolation thermique des équipements	À l'exception des opérations faisant l'objet de la fiche standardisée CEE IND-UT-121.
Isolation thermique des tuyauteries et réseaux de fluides caloporteurs ou frigoporteurs	
Passage d'un fluide vapeur à un fluide eau chaude ou eau chaude surchauffée	
Système de mise sous vide permettant de réduire la consommation d'énergie	
Ajout de thermocompression sur l'évaporation	
Ajout d'effets supplémentaires sur les évaporateurs (6 effets minimum)	
Ajout d'une CMV ou RMV pour les procédés d'évaporation	
Ajout d'une pré-concentration par séparation membranaire ou ultrafiltration ou osmose inverse	

Réduction de consommation d'énergies fossiles

Opérations éligibles	Modalités
Brûleur performant à air chaud	À l'exception des brûleurs micro-ondulants (fiche standardisée CEE IND-UT-105)
Système de chauffage électrique (sauf chauffage du bâtiment)	En substitution d'une énergie fossile
Chaudière industrielle électrique	
Fours industriels électrique	

Bâtiments, EnR et études

Isolation et chauffage des bâtiments industriels

Opérations éligibles
Isolation de combles perdus
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles
Isolation des toitures-terrasses
Isolation des murs par l'intérieur
Isolation des murs par l'extérieur
Isolation des planchers
Lanterneaux d'éclairage zénithal
Conduits de lumière naturelle

Chaleur et froid renouvelable

Opérations éligibles
Géothermie sur champ de sondes et géostructures énergétiques inférieure à 25 MWh EnR*/an
Géothermie sur échangeurs compacts (corbeilles ou murs géothermiques) inférieure à 25 MWh EnR*/an
Géothermie sur eau de nappe, sur eau de mer, sur eaux de surfaces et sur eaux usées inférieure à 25 MWh EnR*/an
Solaire thermique inférieure à 25 m ²
Pompe à chaleur (PAC) solarothermique
Géocooling
Création ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid
Raccordement à un réseau de chaleur ou de froid
Chaudière biomasse inférieure à 1 200 MWh/an

Études et comptage (uniquement en complément d'un autre investissement)

Ces opérations ne sont pas éligibles seules

Opérations éligibles	Modalités
Audit énergétique pour les PME	À l'exception des audits réglementaires, des audits pour les ETI, des bâtiments tertiaires
Étude thermique technique	
Comptage de l'énergie	

Vous avez un projet ?



Spécialisé dans les métiers de la transition énergétique & écologique depuis 40 ans, NEPSEN accompagne les industriels dans la réalisation de projets sobres en énergie et respectueux de l'environnement, garantissant des résultats durables et rentables.

[Contactez-nous](#)